VILLE DE FREJUS **Pôle Vie des Quartiers** **Service Associations**	FORMULAIRE DE DEMANDE **DE MISE A DISPOSITION DE SALLE MUNICIPALE** Demande ponctuelle et sans équipement supplémentaire - ATTENTION **Cette page doit être entièrement renseignée et signée pour être traitée**

*Document à adresser au moins **un mois** avant la date souhaitée à Monsieur le Maire*
. Par courrier : Mairie de Fréjus - Service Associations – Place Formigé – 83600 Fréjus
. Par mail : vieassociative@ville-frejus.fr
. Pour tous renseignements : Tél. : 04 94 17 67 39 - Tél. : 04 94 51 76 17

ORGANISME DEMANDEUR

. Nom de l'organisme :…

. Nature (association, société, autre…) :…

. Adresse :…

. Nom du demandeur (Président si association) :… . Tél :…

. Nom du responsable chargé de récupérer les clefs et de fermer la salle :… . Tél. :…

SALLE MUNICIPALE DEMANDEE

. Nom de la salle :…

. Objet de la manifestation :…

. Entrée payante : Non ☐ Oui ☐

. Apéritif ou repas envisagés* : Non ☐ Oui ☐ . Si oui, réception ouverte au public : Non ☐ Oui ☐

Jours et Dates			
Horaires			
Nombre participants Debout			
Nombre participants Assis en conférence			
Nombre participants Assis attablés			

Documents à fournir avec le formulaire :

. Dans le cas d'une mise à disposition pour une exposition, veuillez présenter un dossier des œuvres exposées,
. Attestation de Responsabilité Civile,
. Statuts de l'association ou numéro de SIRET de la société,
. Contrat d'engagement Républicain signé par le Président ou responsable de l'organisme demandeur.

Attention, aucun équipement supplémentaire ne sera possible sur ce formulaire. Dans ce cas, veuillez remplir le dossier unique.

Demande faite le…

Signature *(Nom et qualité du signataire)*

Liste des salles municipales gérées par le Service Associations

Espaces mis à disposition	Salles	M²	Tarifs		Capacité d'accueil maximum				
			½ jour jusqu'à 4 h	1 jour sup. à 4 h	Nombre de personnes debout	Nombre de personnes assisses Voir ci-dessous**	Nombre de chaises disponibles	Nombre de personnes assises autour d'une table***	Nombre de tables disponibles
Centre Administratif de Saint-Aygulf Avenue Lucien Boeuf	**Salle Charles Denis 1**	192	*180 €*	*360 €*	343*		210	210*	22
	Salle Charles Denis 2	150							
Maison de quartier de La Tour de Mare Allée du Serpolet	**Salle Madron**	178	*180 €*	*360 €*	600*		125	130	34
	Salle n° 8	24	*90 €*	*180 €*			20	20	1
	Salle du Bas n° 22	43	*90 €*	*180 €*	46*		22	37	8
Espace Municipal de Port Fréjus 128 quai d'Octave		288	*180 €*	*360 €*			290	265	30
Fréjus Plage - Le Sextant 1413, Avenue de Provence		152	*180 €*	*360 €*	653*		100	200	20
Salle Horizon - Maison de l'Emploi 1196, Boulevard de la Mer		42	*100 €*	*200 €*					
Salle Jean Duconseil - Caïs		79	*110 €*	*220 €*					
Salle Palatin à Saint-Aygulf Avenue Lucien Boeuf		275	*90 €*	*180 €*	225*		41	41	4
Salle Prévert - Résidence l'Agachon		115	*110 €*	*220 €*					
Salle Polyvalente de Saint-Jean de Cannes - 744 rue du Marsaou		90	*90 €*	*180 €*	130*				
Maison Associations Auzerau - Salle Commune – Saint-Aygulf		35	*90 €*	*180 €*					
Maison Associations Base Nature - Salle Commune – 640 rue des Batteries		25	*50 €*	*100 €*					
Cautions demandées : 500 € pour la salle et son équipement et 300 € pour le ménage									

** Selon le P.V. de la Commission de Sécurité*
*** Nombre de personnes assisses en conférence : 1 personne/0.5 ml de sièges*
**** Nombre de personnes assisses en cabarets : 4 personne/3 m2 déduction faite des estrades*
***** Nombre de personnes assisses en période Covid : Superficie /4*

La commune se réserve le droit d'orienter les demandes vers les salles les plus appropriées aux besoins.
Cette autorisation est délivrée à titre personnel, en aucun cas, le locataire ne peut sous-louer les lieux, même gratuitement.

Le dépôt du formulaire ne vaut pas acceptation de la demande. Une réponse écrite sera adressée au demandeur et une convention sera établie.
** Uniquement dans les salles autorisées. **Contacter au préalable le Service Associations.*

Pôle Vie des Quartiers - Service Associations – Maj 06/07/2023